|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.2** | **Document C22/17-F** |
| **10 décembre 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| JOURNÉE MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET  DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION | |

|  |
| --- |
| Résumé  La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD) vise à faire prendre conscience des possibilités que l'utilisation de l'Internet et des autres technologies de l'information et de la communication (TIC) peut offrir aux sociétés et économies, ainsi que des moyens de réduire la fracture numérique. Cette Journée marque l'anniversaire de la signature de la première Convention télégraphique internationale et la création de l'Union internationale des télécommunications le 17 mai 1865.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** de la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022, sur le thème "Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé", qui a été approuvé par correspondance à l'issue de la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil, en 2021.  En outre, le Conseil est invité à **approuver** le thème retenu pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2023, à savoir "**Les technologies numériques au service de la sécurité routière**".  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Résolution* [*60/252*](https://www.itu.int/en/wtisd/Pages/res60-252.aspx) *de l'Assemblée générale des Nations Unies; Résolutions* [*68*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-068-F.pdf)*,* [*71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-071-F.pdf) *et* [*200*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-200-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Documents* [*C19/17*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0017/en)*,* [*C20/17*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0017/en) *et*[*C21/17*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0017/en) *du Conseil* |

# 1 Rappel

1.1 La *Journée mondiale des télécommunications* est célébrée chaque année le 17 mai depuis 1969, marquant la création de l'UIT et la signature de la première Convention télégraphique internationale en 1865. Elle a été officiellement instituée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Malaga-Torremolinos en 1973. En reconnaissance du rôle que joue l'UIT en tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans les TIC, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), réuni à Tunis en novembre 2005, a appelé l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer le 17 mai Journée mondiale de la société de l'information ([voir le paragraphe 121 de l'Agenda de Tunis](https://www.itu.int/net/wsis/docs2/tunis/off/6rev1.html)).

1.2 Le 27 mars 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 60/252, proclamant le 17 mai *Journée mondiale de la société de l'information*, le but étant d'attirer chaque année l'attention du monde entier sur les avantages considérables dont la révolution numérique des TIC fait bénéficier tous les habitants de la planète.

1.3 La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT réunie en novembre 2006 s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale et a modifié la [Résolution 68](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-068-F.pdf), afin d'inviter le Conseil à adopter un thème particulier pour chaque *Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information*.

# 2 Édition de 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information

2.1 Cette année, l'UIT intensifiera ses efforts dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), tout en continuant de promouvoir le [Programme Connect 2030](https://itu.foleon.com/itu/connect-2030-agenda/home/) pour le développement des télécommunications/TIC dans le monde (Résolution 200 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires), en particulier le But 2 relatif à l'inclusion.

2.2 Le thème de l'édition 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, à savoir, "**Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé**", permettra aux membres de l'UIT, aux partenaires et à d'autres parties prenantes de mener une campagne de sensibilisation concernant le rôle important que jouent les télécommunications/TIC pour aider les personnes à préserver leur santé, à rester connectées et indépendantes sur le plan physique, psychologique et financier, afin de leur permettre de vieillir en bonne santé, mais aussi l'importance de ces technologies pour la pérennité des systèmes économiques et des systèmes de santé.

2.3 Dans ce contexte, les membres de l'UIT sont encouragés à continuer de tirer parti des télécommunications/TIC en favorisant des environnements propices garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées; et d'accroître la proportion de jeunes et d'adultes dotés de compétences dans le domaine des télécommunications/TIC, afin de contribuer à la réalisation des cibles 2.9 et 2.10 du Programme Connect 2030.

2.4 Le 17 mai, l'édition de 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information se déroulera dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de 2022. En intégrant cette journée dans le cadre du SMSI, l'UIT est certaine de toucher

bien plus de parties prenantes que dans le cadre d'une manifestation distincte; mais aussi de promouvoir les grandes orientations du SMSI (C1, C3, C6 et C8), la session spéciale sur les TIC et les personnes âgées et les Objectifs de développement durable (3, 10, 11, 16 et 17).

2.5 Tous les renseignements relatifs à l'édition de 2022 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information sont disponibles sur le site web consacré à cette journée, à l'adresse: [www.itu.int/en/wtisd](https://www.itu.int/fr/wtisd/2022/Pages/default.aspx) (disponible dans les six langues officielles de l'ONU).

# 3 Thème de l'édition de 2023 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information

3.1 En réduisant de moitié le nombre de décès dus aux accidents de la route, conformément à la cible fixée par les Nations Unies à l'horizon 2030, on pourrait sauver 675 000 vies par an. Afin de s'attaquer au problème, il est essentiel de savoir où et quand se produisent les accidents de la route. Les progrès réalisés dans le domaine des technologies numériques peuvent être mis à profit pour améliorer la sécurité routière de tous les usagers de la route, notamment les conducteurs de véhicules et les usagers de la route vulnérables (usagers motorisés ou non motorisés comme les piétons et les cyclistes, les motocyclistes, les conducteurs de scooters électriques, etc.).

3.2 Afin de contribuer aux efforts déployés par l'UIT dans le cadre de la deuxième Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2021-2030) et de rappeler le succès rencontré par l'édition de 2013 de la journée mondiale, placée sous le thème "Les TIC et l'amélioration de la sécurité routière" et dont les ressources multimédias sont encore utilisées par des centaines de personnes dix ans après, le thème proposé pour l'édition de 2023 est le suivant: "**Les technologies numériques au service de la sécurité routière**".

3.3 Compte tenu de l'initiative intitulée "[L'intelligence artificielle au service de la sécurité routière](https://aiforgood.itu.int/about/ai-ml-pre-standardization/ai4roadsafety/)", lancée le 6 octobre 2021 (la cérémonie de lancement est disponible [ici](https://aiforgood.itu.int/event/ai-for-road-safety/)) dans le cadre d'une collaboration entre l'UIT, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les technologies, ce thème aura pour but de tirer parti de l'intelligence artificielle à l'appui d'une approche fondée sur un système sûr, dans la droite ligne de la vision énoncée dans le Plan mondial pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière.

3.4 Le thème proposé pour l'édition de 2023 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information sera conforme à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies ([74/299](https://undocs.org/fr/A/RES/74/299)) relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale, qui met en avant le rôle des technologies automobiles et numériques innovantes, ainsi qu'au [Plan d'action du Secrétaire général pour la coopération numérique](https://www.un.org/fr/content/digital-cooperation-roadmap/).

3.5 Ce thème s'inscrira également dans la droite ligne de la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, qui contient le Plan stratégique de l'Union (2020-2023), du But 4 relatif à l'innovation (cible 4.1) du Programme Connect 2030, ainsi que des grandes orientations du SMSI (C1, C2, C6, C7, C11) et des Objectifs de développement durable 3 et 11 (Cibles 3.6 et 11.2).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_